

Conseil patrimoine bâti

église *Saint-Vincent-de-Paul*

Commune de MONTMARTIN-SUR-MER



Compte-rendu d'observation

Visite du 28 MAI 2019

Participants :

M. GUILBERT, maire de MONTMARTIN-SUR-MER

M. PERAULT, adjoint

M. BURNOUF, adjoint

M. BOSCHÉ, responsable technique

M. ERNAULT, architecte-conseiller au c.a.u.e. de la Manche

L'ÉTAT DES LIEUX APPARENTS

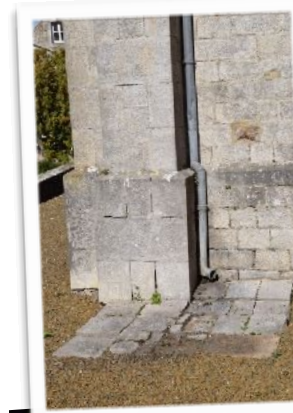
en quelques mots ...

L'église *Saint-Vincent-de-Paul* présente un état de conservation relativement satisfaisant. Toutefois, l'équilibre sanitaire de l'édifice est mis à défaut, localement, sur certaines parties. Les couvertures et leurs organes d'étanchéités (solins, noquets, bandes faîtières, etc.) auraient tout intérêt d'être vérifiés. L'étanchéité des surmonts maçonnés des murs-pignons de l'église, leurs solins ainsi que ceux liaisonnant la tour du clocher semblent appeler à une vigilance toute particulière. Le clocher lui-même (sa tour et son campanile) semble éprouvé par l'endurance du temps. L'étanchéité de la tour joue sur le climat intérieur de la nef entraînant, en continuité, son lot de dégradations comme en témoignent les altérations perceptibles aujourd'hui sur les enduits intérieurs du mur *Ouest* de l'église. A l'intérieur de l'édifice, l'application d'enduit de ciment ou bâtard (mélange ciment-chaux) semble bloquer la perspiration de certains murs et complique l'état sanitaire général de l'édifice. A l'extérieur, les sols aux abords directs de l'édifice semblent avoir été fragilisés localement par des décaissements au fil du temps. Les piédestaux formant autrefois des profils de sol spécifiques ont été défaits laissant place, localement, à des effets de cuvettes et de contre-pente renvoyant systématiquement les eaux de pluie contre le bâtiment (phénomène particulièrement perceptible où les pierres de culées sont aujourd'hui dévoilées). Enfin, les descentes de gouttières crachent pour partie en pieds de ces murs, aggravant d'autant plus les conditions sanitaires dans les parties basses des maçonneries.



Des interventions sur les extérieurs sont à prévoir afin d'assurer les conditions de bonne préservation de l'église. Au-delà du bâtiment, c'est également l'ensemble de l'enclos et le paysage du cimetière qui sont concernés. Le travail sur les extérieurs passe probablement par la restitution et la recomposition des piédestaux aujourd'hui disparus. Pour ces raisons, le recours à des professionnels tels qu'un architecte et un paysagiste-concepteur pourrait être bénéfique et profitable.

Des pierres de culées dévoilées...



Des descentes de gouttières crachant en pied de murs fragilisent l'équilibre sanitaire des maçonneries...



Par effet de mèche, l'humidité remonte dans les ouvrages bâtis. Les supports « fermés » réalisés au ciment bloquent toute possibilité de perspiration pour les murs.

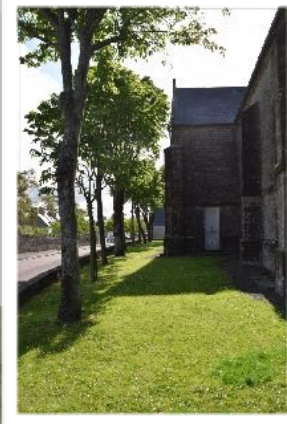


Une étanchéité à vérifier...



...altérations perceptibles sur le couverture de bois

Des travaux d'entretien ordinaires à prévoir...



Regard(s)

DES POINTS DE VIGILANCE

par ordre d'importance

Au regard de cet état des lieux apparent, un certain nombre d'actions pourraient être, d'ores et déjà, envisagées :

✓ **Vérification/Réfection des organes d'étanchéité des parties hautes** > l'ensemble des organes d'étanchéité des couvertures est concerné (bandes faîtières, noquets, solins, etc.) notamment au niveau de la croisée du transept où les couvertures intérieures sont dégradées. Les couvertures de l'église sont également concernées par cette vérification de principe. Le cas échéant, des travaux de réfection pourraient être entrepris. **Attention** : l'état des petits surmonts maçonnés de la façade *Ouest* flanquant la tour-porche ainsi que celui du mur-pignon du chevet sont également à vérifier. **Rappel** : concernant d'éventuels travaux de restauration à mener sur ces surmonts de maçonneries, l'utilisation d'une chaux adaptée est recommandée. Pour ces travaux de restauration, l'emploi d'un hydrofuge avec la chaux reste à réserver pour les parties sommitales d'ouvrages, là où, précisément, l'eau de pluie a tendance à stagner ; ce type de mise en œuvre est, en revanche, fortement déconseillé pour le traitement de toutes parois verticales de maçonneries anciennes montées à la terre, l'ouvrage devant demeurer perspirant. **Mise en garde** : concernant d'éventuels travaux plus conséquents consistant à refaire les couvertures de l'édifice, la pose de sous-toiture n'est, ici, pas recommandée. Souvent perçue comme un moyen durable d'étancher à l'air une toiture, la mise en œuvre de tels dispositifs risque de limiter considérablement la ventilation naturelle des combles de l'église. Le risque permanent d'infiltration provenant des solins d'un clocher ou de pignons disposant de surmonts maçonnés augmente les phénomènes de ruissellements sur les maçonneries internes au comble d'une église. Un courant d'air quotidien et régulier est alors souvent salutaire pour sécher, du moins en surface, les ruissellements sur une maçonnerie et pour en limiter leur progression (NB : la pose de telles sous-toitures dites HPV - Hautement Perméables à la Vapeur d'eau - est en revanche plus que recommandée dans le cas de mise en œuvre d'isolant dans un comble afin de contrôler l'impact de leur condensation ; le cas échéant, cette mise en œuvre n'intéresse pas, *a fortiori*, le cadre de restauration d'une église).

✓ **Intervention sur les sols extérieurs** > une légère recharge des sols pourrait être envisagée aux abords directs de l'édifice, notamment où les pierres d'assises des ouvrages de maçonneries ont été partiellement dévoilées. Cette recharge en pied de bâtiment pourrait alors prendre, en finition, l'aspect d'un léger glacis enherbé et/ou végétalisé. Cette disposition permettrait notamment d'épauler certaines pierres de fondation mises à nu et d'éviter, de surcroît, à ce que le ruissellement des eaux de pluies sur les façades ainsi que l'humidité en sol provenant du cimetière ne soient renvoyés systématiquement contre les murs de l'église. Une purge et une restauration avec une chaux adaptée permettraient de retrouver un équilibre sanitaire plus cohérent à l'intérieur de l'édifice au droit de ces zones. **NB** : en opportunité de ces travaux, la reprise en canalisation souterraine des descentes de gouttières ainsi que la pose de regards étanches à chaque point de collecte pourrait permettre de parfaire la gestion des eaux de pluie en sol dans l'environnement direct des pieds de maçonneries.

✓ **Restauration du clocher** > compte tenu de son état et des faiblesses qu'il entraîne sur le climat intérieur de la nef, la restauration du clocher pourrait être envisagée (l'impact de la santé du clocher semble particulièrement sensible au niveau des solins le liaisonnant aux couvertures de la nef ainsi qu'au niveau de l'étanchéité du larmier dessinant le second degré de la tour). Dans la perspective de ces travaux, la restauration du campanile est également concernée. La restitution des quatre petits clochetons tels qu'ils existaient encore au début du *XXème siècle* en haut de la tour pourrait éventuellement être un des éléments retenus par le projet architectural de restauration.

✓ **Travaux sur les intérieurs** > une fois les travaux d'assainissements des sols effectués (recharge et restitution des principes d'exutoire des piédestaux, reprise en canalisation souterraine des descentes de gouttières, purges, etc.), la réfection de certains enduits intérieurs pourrait être envisagée. Pour cela, la suppression des enduits « fermés » au ciment/bâtard est indispensable. En ce sens, la partie basse du mur intérieur *Nord* de la nef serait une priorité. La réfection de ces supports avec un enduit perspirant (chaux, plâtre, etc.) est vivement recommandée. **NB** : le recours à une conception par une maîtrise d'œuvre de ce projet semble un préalable indispensable à toute intervention.

Action(s)

VERS UNE RESTAURATION PÉRENNE

pour ce patrimoine communal

Si une partie des travaux à envisager sur l'église *Saint-Vincent-de-Paul* concerne des opérations de simple réfection et d'entretien ordinaire pouvant se satisfaire de l'intervention d'**artisans** maîtrisant **les techniques de mise en œuvre** appelées par ce type de patrimoine, il n'en demeure pas moins que les compétences d'un **architecte** ou d'un **architecte du patrimoine** pourraient être nécessaires, voire incontournables sur un certain nombre de points, pour mener à bien un projet de restauration globale et permettre une préservation pérenne de l'édifice. La restauration du clocher ou bien encore les opérations de recharge en pieds de murs demeurent en ce sens caractéristiques des éléments de projet nécessitant l'intervention de professionnels spécialisés. Sur ce point, l'intervention d'un architecte pourrait être complétée, en parallèle, par l'apport des compétences d'un **paysagiste-concepteur**. Le rôle combiné de ces deux intervenants permettra, d'une part, de rétablir les conditions de salubrité des sols ainsi que leurs cohésions aux abords de l'édifice et, d'autre part, de restituer le cachet patrimonial du lieu tout en assurant la fonction du cimetière autour de l'église. Aussi, l'apport de ces professionnels reste autant bénéfique pour la juste considération de ce bien communal que pour les économies à imaginer dans la gestion et l'entretien de l'édifice dans le temps. Pour l'ensemble de ces opérations, la collectivité peut être assurée de la permanence du conseil bienveillant du c.a.u.e. de la Manche.

Trésors du département



← L'enclos aujourd'hui et son écriv arboré s'associant à la silhouette de l'édifice et à sa bonne préservation (brise vent, pompe à eau, etc).



PRÉSENTER SON PATRIMOINE

Les travaux de restauration sont l'occasion de valoriser l'histoire de la commune et de l'église, les objets d'art qu'elle abrite ainsi que les travaux de sauvegarde réalisés et leurs acteurs. Pour le plaisir des habitants et des visiteurs, un espace de médiation dédié peut présenter des panneaux ou pupitres de présentation bien illustrés, des vitrines sécurisées pour les objets d'art. Un éclairage des tableaux et des éléments architecturaux remarquables peut compléter cette mise en valeur du patrimoine.



Une porte néo-gothique à restaurer...

POUR ALLER PLUS LOIN

l'idée de mettre en valeur

Pour des réflexions ultérieures concernant l'environnement de l'église, l'**accessibilité** ou la **mise en valeur** de l'enclos paroissial, la collectivité pourra solliciter le conseil du c.a.u.e. de la Manche en complément du présent conseil porté sur l'église.

AVERTISSEMENT

Cette intervention du C.A.U.E. s'inscrit dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage sollicitée par la commune de MONTMARTIN-SUR-MER. En aucun cas, elle ne doit être considérée comme opérationnelle, étant une démarche de conseil et de sensibilisation. Les réflexions proposées permettront à la commune de MONTMARTIN-SUR-MER de définir des choix d'aménagement avec un objectif de qualité que pourrait développer ultérieurement un concepteur d'exercice libéral [Architecte, Architecte-Paysagiste, Urbaniste...], préalablement à toute mission de maîtrise d'œuvre.

c.a.u.e.
de la manche
CONSEIL ARCHITECTURAL, PAYSAGISTE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Conseil patrimoine bâti

église St-Vincent-de-Paul de MONTMARTIN-SUR-MER - mai 2019